



MORATOIRE DU 28 JUIN 2018

Positionnement des réseaux de santé vis-à-vis du déploiement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Article 65 de la loi LMSS
- Statuts de la *Fédération des CPTS*
- Cahier des charges des ARS pour les CPTS
- Conventions Médicales de l'*Assurance Maladie*

Principe

Une CPTS s'inscrit dans un projet de santé territorial répondant à des priorités définies par un diagnostic partagé. La réponse à ces priorités nécessite des ressources, dont l'organisation cohérente est à construire avec et autour de la CPTS promue par des acteurs de soins primaires du territoire.

Un réseau de santé est un espace collectif d'acteurs dédié notamment à l'appui aux soins primaires, ayant l'expérience de la mise en œuvre territoriale des partenariats entre acteurs de santé de différentes valences et appartenances, en particulier dans le domaine des parcours de santé et des approches coopératives. Un réseau de santé, en rassemblant tous les acteurs d'un territoire, en particulier par le biais de sa gouvernance partagée, est un germe ou un facilitateur des liens et des coopérations entre eux. Il peut ainsi favoriser et accompagner le déploiement d'une CPTS :

Quelque soit la situation au sein d'un territoire :

- quand il n'existe pas de CPTS ou projet de CPTS
- quand il existe une ou plusieurs CPTS ou projets de CPTS
- quand il est sollicité par l'ARS pour soutenir une CPTS ou un projet

De diverses façons :

- soutien et accompagnement méthodologique de la CPTS ou du projet promu par les acteurs de soins primaires du territoire, dès lors que ceux-ci le souhaitent
- intégration du réseau de santé dans la mise en œuvre et la réalisation des objectifs ou du projet de la CPTS, en lien avec tous les autres acteurs de la CPTS

La proposition d'accompagnement ne concerne pas la construction d'un dispositif additionnel, mais un panier de services issu des ressources et savoirs-faire des équipes du réseau.

L'accompagnement a ainsi pour caractéristiques de :

- toujours présenter une convergence d'intérêt (principe du gagnant/gagnant)
- s'intéresser à un projet partagé
- consolider des compétences déjà acquises et les partager, tant au niveau des acteurs que des membres de l'équipe du réseau
- mettre à disposition les services du réseau *à la carte*, chaque projet territorial étant spécifique

Le réseau peut négocier avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) les services rendus pour la CPTS dans le cadre de son Contrat Pluri-annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ou du financement du déploiement de la CPTS.

Actions et services en soutien d'une CPTS

Dimension des parcours de santé

- appui à la coordination des situations complexes
- annuaire des ressources territoriales en santé : information, orientation, référentiels
- ressources pour des parcours complexes spécifiques (une pathologie (diabète, ...), un type de situation (fin de vie, handicap de l'enfant, ...), une dimension particulière (précarité, ...))

Dimension de la coopération territoriale

- facilitation du cadre organisationnel d'un espace collectif d'acteurs, au travers de la gouvernance partagée du réseau, impliquant des acteurs de soins primaires
- facilitation des coopérations sur le terrain par le compagnonnage établi entre acteurs
- aide méthodologique et organisationnelle à l'élaboration d'un projet de santé territorial et des missions afférentes

Actions complémentaires : services spécifiques

- déploiement de l'ETP en ambulatoire
- organisation de parcours de soins spécifiques : liens Ville/Hôpital, acteurs sanitaires/non sanitaires
- aide et accompagnement pour les réponses aux appels à projet (par exemple, PLFFS 2018 concernant l'innovation)
- aide au développement et formation aux outils dédiés aux parcours de santé (PPS, RCP, SI partagé, outils spécifiques de dépistage ou d'évaluation,...)

Ressources à mettre à disposition de façon simple

- *Supports pour l'organisation des parcours de santé complexes* : élaboration d'un PPS, organigramme d'organisation du retour à domicile, organisation du parcours éducatif, ...
- *Connaissance des ressources territoriales et de leur mobilisation potentielle* : outre un annuaire et le compagnonnage au quotidien ; aide au niveau du diagnostic de territoire par l'analyse des diverses postures d'acteurs identifiées au travers de l'animation territoriale, à la sensibilisation et à la mobilisation des acteurs de territoire, et à la communication concernant le projet collectif
- *Expérience des liens opérationnels avec les services des secteurs non sanitaires*
- *Aide au renfort de la compétence des professionnels vis-à-vis du projet de CPTS* : formation et compagnonnage des professionnels non sanitaires avec les MG et IDE (dont Asalée)
- *Compétence méthodologique et expertises thématiques selon les cas*, pour l'élaboration du projet collectif et du dossier de financement